



## NEIGE BIODEGRADABLE FECULE

### **Simulation effet neige**

#### Organique et Biodégradable

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

#### I - IDENTIFICATION

- 1.1.1 Neige Biodégradable à base de féculé de maïs (Références n° 100270 & 100280)
- 1.1.2 Flocons de neige en féculé de maïs pour décor ou tomber de neige 100 % biodégradable.
- 1.1.3 Produit commercialisé par la société PYROFOLIE'S, sise 18 Rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS.
- 1.1.4 Téléphone : 00 33 1 55 07 86 00
- 1.1.5 Appel d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59. Ce numéro donne accès à la liste des centres antipoison les plus proches et leur numéro de téléphone.

#### II – IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**  
N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No.1272/2008.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**  
N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No.1272/2008.
- 2.3 **Autres dangers**  
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

#### III – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 2.1 **Féculé de Maïs** (85%). Cas n° 9005-25-8.
- 2.1.1 **Cellulose** : (10%). CAS n° 9004-34-6
- 2.1.2 **Autres**: (5%)

Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

**Pyrofolie's – 15 Rue Victor Baltard – 77410 Claye-Souilly – FRANCE**

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 – Fax : 00 33 1 60 07 17 03 – @: [guillaume@pyrofolies.com](mailto:guillaume@pyrofolies.com)



**Dangers pour l'homme par inhalation** : Aucun

**Dangers pour l'homme par contact avec la peau** : Aucun

**Dangers pour l'homme par contact avec les yeux** : Aucun

**Dangers pour l'homme par ingestion** : Aucun.

**Danger pour l'environnement** : Aucun danger spécifique signalé, même pour les installations classées pour la protection de l'environnement. (Consultable dans la brochure n°1001 du Journal Officiel, aux numéros 1431, 1432, 1433 et 1434.).

#### **IV – PREMIERS SECOURS**

**En cas de contact avec les yeux**, rincer à l'eau quelques instants. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

**En cas de forte ingestion**, faire vomir et ensuite boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si un malaise survient.

#### **V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES**

5.1 : **Moyens de lutte contre l'incendie** : eau, mousse, dioxyde de carbone.

5.2 : **Prévention des explosions et des incendies** : Tenir à l'écart des substances qui peuvent provoquer une combustion, comme les feux à ciel ouvert et les équipements produisant des étincelles.

#### **VI – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

6.1 : **Les précautions individuelles** : Porter un système de protection respiratoire, des gants et des lunettes.

6.2 : **Les précautions pour la protection de l'environnement** : Aucune

6.3 : **Les méthodes de nettoyage** : Se dissous à l'eau sous pression du réseau ou haute pression.

#### **VII – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE**

7.1 : **Manipulation et emploi** : Instruire le personnel manipulant des risques présentés et précautions à observer. Utiliser autant que possible des moyens de protection des yeux et de la peau, en raison des poussières lors de l'application sur des décors.

7.2 : **Stockage** : Assurez-vous que le sac d'emballage n'est pas endommagé. Éviter la lumière directe du soleil, ne pas stocker à l'air libre. Stocker à une température comprise entre +5°C et + 40°C. Ne pas stocker dans un environnement humide. Éloignez le produit des sources d'incendie, de chaleur, feux ouverts et étincelles. Éloignez le produit des substances acides, alcalines ou oxydées.

#### **VIII – PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Gants, lunettes, masque et vêtements de protection peuvent être utilisés lors de l'utilisation/installation.

**Pyrofolie's – 15 Rue Victor Baltard – 77410 Claye-Souilly – FRANCE**

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 – Fax : 00 33 1 60 07 17 03 – @: [guillaume@pyrofolies.com](mailto:guillaume@pyrofolies.com)



## **IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

- 9.1 **Aspect** : Irrégulier, poreux
- 9.2 **Odeur** : Légère odeur d'amidon de maïs
- 9.3 **Point d'ébullition** : non applicable
- 9.4 **Point de fusion** : environ 160°C
- 9.5 **Densité** : 15 kg/m<sup>3</sup>
- 9.6 **Hydrosoluble**: soluble dans l'eau
- 9.7 **Solubilité dans l'eau** : ~ 100 %

## **X – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT**

**Stabilité** : Stable dans des conditions normales de stockage.

**Réactions dangereuses** : Aucune connue dans des conditions normales d'utilisation/de stockage.

**Conditions à éviter** : Chaleur excessive, humidité, matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Agents oxydants forts, anhydride acétique, potassium/zirconium élémentaire.

**Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique émet des fumées âcres et des oxydes de carbone. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

## **XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Pas de restrictions (Voir paragraphe IV)
- Non toxique (Selon le test GB15193-2003 de toxicité aiguë)

**Cancérogénicité** : Ne contient pas d'ingrédients considérés comme cancérogènes par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

**Mutagénicité** : Non dangereux.

**Effets sur la reproduction** : Non dangereux pour l'activité oestrogénique.

**Tératogénicité** : Non dangereux.

## **XII – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**A. Danger pour l'environnement** : Aucun danger spécifique signalé, même pour les installations classées pour la protection de l'environnement. (Consultable dans la brochure n°1001 du Journal Officiel, aux numéros 1431, 1432, 1433 et 1434.).

**B. Biodégradabilité** : Le produit « Neige Biodégradable Féculé » est **biodégradable** selon la norme d'évaluation de la compostabilité des matières plastiques, emballages et polymères précisant qu'un composant d'origine naturelle et non chimiquement modifié est considéré comme biodégradable par défaut sans être soumis à un essai, ce qui correspond à la composition de notre produit « Neige Biodégradable Féculé ».

**Norme Européenne NF EN 13432 / NF T51-800 > Article 5.6 > Constituants d'origine naturelle :**

« Les constituants naturels qui n'ont pas été modifiés par des méthodes chimiques, tels que la fibre de bois, la fibre de coton, **l'amidon**, **la pâte à papier** ou le jute, doivent être reconnus biodégradables sans être soumis à essai. »

**Pyrofolie's – 15 Rue Victor Baltard – 77410 Claye-Souilly – FRANCE**

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 – Fax : 00 33 1 60 07 17 03 – @: [guillaume@pyrofolies.com](mailto:guillaume@pyrofolies.com)



**C. Legislation Européenne sur les produits chimiques (REACH) :**

**Conforme** au RÈGLEMENT (UE) 2023/2055 DE LA COMMISSION du 25 septembre 2023 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les microparticules de polymère synthétique.

**Conforme à l'annexe XV** dudit règlement excluant de cette directive, les polymères hydrosolubles et/ou d'origine naturelle et non modifiés chimiquement, ce qui correspond à la composition de notre produit « Neige Biodégradable Fécule » :

*«Le dossier annexe XV exclue les polymères dégradables ou solubles dans l'eau et les polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés, du fait qu'ils ne présentent pas la même persistance à long terme et ne contribuent donc pas au risque identifié. »*

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R2055>

<https://echa.europa.eu/documents/10162/b56c6c7e-02fb-68a4-da69-0bcbd504212b>

**XIII – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Compostage, mise en décharge, incinération ou élimination par dissolution dans l'eau.

**XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Notre produit n'est pas concerné par la réglementation sur le transport.

**XV – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Notre produit n'est ni concerné par la réglementation du code de la santé,  
ni par celui de l'hygiène et la sécurité du travail.

FDS éditée le 11/08/2016 selon l'arrêté du 09 Novembre 2004 et l'article R.231-53 du Code du Travail.  
FDS Révisée le 05/02/2024

Guillaume TROISGROS  
Directeur département neige

**Pyrofolie's – 15 Rue Victor Baltard – 77410 Claye-Souilly – FRANCE**

Tel : 00 33 1 60 94 20 64 – Fax : 00 33 1 60 07 17 03 – @: [guillaume@pyrofolies.com](mailto:guillaume@pyrofolies.com)